



Appel aux questions :

# Conseil d'école n°1

## La parole est à vous !

### En quoi consiste un conseil d'école ?

Le conseil d'école réunit les équipes pédagogiques, le maire, un conseiller municipal, les parents élus, le délégué départemental de l'éducation chargé de visiter les écoles, l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription.

Il établit et vote le règlement intérieur de l'école.

Il participe à l'élaboration et adopte le projet d'école, projet définissant les activités scolaires et périscolaires qui permettent de mettre en œuvre les objectifs nationaux d'enseignement.

Il donne son avis sur les questions concernant la vie de l'école, notamment sur les sujets suivants :

- Actions pédagogiques et éducatives
- Utilisation des moyens alloués à l'école
- Conditions d'intégration des enfants handicapés
- Activités périscolaires: Heures qui se déroulent avant et après la classe durant lesquelles un encadrement est proposé aux enfants scolarisés
- Restauration scolaire
- Hygiène scolaire
- Protection et sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire
- Respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.

---

**Si vous avez des interrogations ou des remarques sur le fonctionnement de l'école, n'hésitez pas à nous en faire part à l'adresse suivante :**

[fcpe.saintlegerdubourgdenis@gmail.com](mailto:fcpe.saintlegerdubourgdenis@gmail.com)

**AVANT LE 31 OCTOBRE - 20h**

Bon à savoir : Par souci de confidentialité, les points évoqués resteront anonymes.

Nous sommes à votre écoute, n'hésitez pas !

### Les parents élus



Fédération des **Conseils de Parents d'Elèves** des écoles publiques  
**Ecole Maternelle Les Sources - Ecoles primaires Coty I et II**

*Pour que nos enfants aient un bel avenir, offrons-leur une belle école !*